



Peut-on aller contre l'interdiction des parents en étant majeur

Par **bretania**, le **05/08/2013** à **11:36**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des informations sur la majorité.

Je suis actuellement en Terminale et j'aurais 18 ans le 20 septembre 2013.

Pour l'après bac je compte faire mes études à nantes. Le seul hic qui se pose c'est le logement.

Pour éviter que mes parents paye trop cher, une amie m'a proposé de dormir chez elle. J'aurais alors 19 ans.

Est-ce que je peux en parler ou bien je peux le faire sans autorisation parentale ? Et s'il refuse pour que je puisse être logé chez mon amie je peux le faire malgré leur interdiction du fait de ma majorité.

Ils n'auraient rien a payé sauf une petite contribution.

Merci par avance de votre aide

Par **cocotte1003**, le **05/08/2013** à **13:19**

Bonjour, oui légalement vous pouvez faire ce que vous voulez, cordialement

Par **bretania**, le **05/08/2013** à **14:03**

Bonjour, Merci de votre réponse. Bonne journée